



Deuxième Protocole du 26 mars 1999 relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

RS 0.520.33; RO 2005 149

I

Champ d'application le 29 avril 2020, complément¹

États parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Afghanistan	12 mars 2018 A	12 juin 2018
Burkina Faso	5 février 2018 A	5 mai 2018
Danemark ^a	5 septembre 2018 A	5 décembre 2018
Djibouti	9 avril 2018 A	9 juillet 2018
Irlande	17 mai 2018 A	17 août 2018
Madagascar	3 juillet 2018	3 octobre 2018
Portugal	9 avril 2018 A	9 juillet 2018

^a Le protocole ne s'applique ni aux Îles Féroé ni au Groenland.

II

Rectification du Champ d'application (RO 2010 845)

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas ratifié le Deuxième Protocole du 26 mars 1999 relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. La publication au RO 2010 845 concernant les États-Unis et ce Deuxième Protocole est donc nulle.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2005 149 4787, 2007 431, 2008 4125, 2010 845, 2013 279, 2015 1227 et 2018 1161.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

